

Edito



Chères Feuchyssoises, chers Feuchyssois,

Le troisième confinement annoncé en début de mois par le gouvernement a suspendu l'accueil des élèves dans les écoles maternelles et primaires, et a particulièrement modifié le calendrier des vacances scolaires de printemps pour les zones académiques A, B et C.

C'est dans ce nouveau contexte, que la municipalité s'est adaptée, une fois de plus, en distribuant aux enfants des écoles élémentaires Joël COUVREUR et Notre Dame du Bon Conseil, des chocolats de Pâques en remplacement de la traditionnelle « chasse à l'œuf ». Je reste persuadé que les gourmandises chocolatées qui leur ont été apportées par des membres de mon équipe municipale ont été l'occasion de ravir leurs papilles et d'adoucir un quotidien récurrent par ces sempiternelles mesures modificatives.

La période sanitaire que nous traversons nous impose de revoir certaines de nos habitudes et de nos priorités. Pour autant, nous nous adaptons tout en ne perdant pas de vue nos principales programmations.

Comme à l'accoutumé, je mets un point d'honneur

*« AU RASSEMBLEMENT, AU DIALOGUE,
ET À LA CONCERTATION »*

de l'ensemble des membres du Conseil Municipal et des commissions à la fois obligatoires et facultatives mises en place, afin de mener à son terme les projets de la municipalité approuvés par le Conseil Municipal, garant de l'intérêt général des Feuchyssois.

Soyez assurés que ces projets resteront en phase avec les enjeux et les difficultés que nous pourrions rencontrer.

Je vous invite à prendre connaissance des événements qui se sont déroulés dans notre commune et vous laisse découvrir ce bulletin municipal, riche en informations, qui nous donne l'occasion de mieux nous retrouver.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Roger POTEZ
Maire
Conseiller Communautaire

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Mardi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Mercredi : 8h00-12h00
Jeudi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30
Samedi : fermée

Accueil limité

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Lundi : fermée
Mardi : 16h30-18h00
Mercredi : 10h30-12h00 et 14h30-18h00
Jeudi : 15h00-18h00
Vendredi : fermée
Samedi : 10h00-12h00

Fermée le samedi matin durant les vacances scolaires

CCAS

Rendez-vous uniquement par téléphone

SOMMAIRE

Vie municipale	p.2 à 10
Vie culturelle	p.11 à 12
Vie associative	p.12 à 13
Informations municipales	p.13 à 16

VIE MUNICIPALE

ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2020

NAISSANCES

FERON Mathis : le 2 janvier ; DELBECQ-DEBEAUVAIS Jeanne : le 17 février ; DEVYNCK Alexis : le 27 mars ; FORCE Charli : le 1^{er} avril ; DESOMBRE Gabin : le 14 mai ; FLIPPE-DEBACQ Mathéo : le 18 mai ; COQUEL Léa : le 19 mai ; GLOTIN Maëline : le 12 juillet ; DUTAILLY-LEFEBVRE Kelyan : le 12 août ; DUPONT Aubin : le 10 septembre ; TOMOLKA-BOUSSEMART Louis : le 27 octobre ; LEMAIRE Hippolyte : le 13 novembre ; SMERAGLIA Ambre : le 18 novembre ; BEAUGRAND Luna : le 28 novembre ; MERCIER Léo : le 16 décembre ; BUYSE Sacha : le 22 décembre.

PACS

DEGROS Eric et LORENSKI Olivia : le 7 février ; LEFEBVRE Brendon et MAILLOUX Frédérique : le 14 février ; FAVRE Antoine et PAUL Laëtitia : le 24 juillet.

MARIAGE

DECARSIN Paul-César et GUYON Anne-Laure : le 16 mai.

DÉCÈS

GRUSON Jules : le 24 janvier ; LEMOINE Micheline : le 13 février ; FONTAINE Michel : le 17 février ; HANSSENS Michel : le 22 mars ; LEGRAND Marie-Claude : le 14 mai ; DROUX Yannick : le 23 mai ; WITKOWSKI Francis : le 6 juin ; BERGHE Marie-France : le 25 juillet ; BEDU André : le 24 août ; GELLE Michel : le 13 octobre ; RIVAUX Danielle : le 29 novembre.

DISTRIBUTION DE MASQUES DANS LES CLASSES

Depuis le mois de novembre dernier, le port du masque est devenu obligatoire pour les élèves de 6 à 10 ans au sein des écoles élémentaires.

Cette mesure sanitaire supplémentaire a eu pour conséquence, une forte augmentation sur le budget des familles. La municipalité en a pris immédiatement conscience et a décidé d'offrir deux masques à chacun des élèves scolarisés dans les écoles Joël COUVREUR et Notre-Dame du Bon Conseil.

Ces masques de fabrication française, en tissus lavables jusqu'à 100 fois, ont été distribués dans les écoles, au mois de décembre, par Monsieur Roger POTEZ, Maire.



VIE MUNICIPALE

CCAS

UN PASSAGE DE RELAIS EN DOUCEUR

Après 28 années passées dans différents services de la mairie et plus particulièrement, en sa qualité de Directrice du CCAS, Annyck POTEZ va s'orienter vers d'autres projets.

Depuis le 15 mars, elle travaille en duo avec Sandrine LE STRAT qui deviendra la nouvelle Responsable du CCAS. Cette dernière possède déjà 12 années d'expérience dans le domaine de l'accompagnement des personnes. Mariée, avec deux enfants, elle réside dans une commune de la Communauté Urbaine d'ARRAS.

Toutes deux collaboreront pendant plusieurs mois facilitant la passation dans les meilleures conditions possibles.



Nous lui souhaitons la bienvenue !

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



D'abord destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus ou dépendantes, ce service est également

ouvert à tous les administrés se trouvant dans l'incapacité momentanée ou durable de préparer un repas.

Notre prestataire propose des menus variés pour un ou plusieurs jours de la semaine. Les repas sont livrés à la demande les lundis, mardis, jeudis et vendredis par notre personnel communal : Nathalie, Laura, Carole ou Sandrine.

Le prix de vente est fixé à 5,90 € par menu. Il comprend un potage, une entrée, un plat principal, un fromage, un dessert, du pain et du beurre.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le CCAS au 03.21.21.45.00.

VACCINATION COVID-19



VACCINATION :
LA MUNICIPALITÉ
VOUS ACCOMPAGNE



Le CCAS reste plus que jamais mobilisé pour apporter des réponses, du réconfort, de l'information et vous

suivre au mieux dans vos démarches.

Depuis plusieurs semaines, il se tient à la disposition de toutes les personnes éligibles à la vaccination, rencontrant des difficultés pour s'inscrire dans les centres de vaccination.

Vous pouvez contacter le CCAS au 03.21.21.45.00 qui vous accompagnera pour vous faire recenser et bénéficier de la vaccination contre la COVID-19.

VIE MUNICIPALE

CARTE ELAN

Depuis le 1er janvier 2021, la carte de transport urbain "ELAN", d'une valeur de 30€ par an, est réservée aux demandeurs d'emploi résidant au sein de la Communauté Urbaine d'ARRAS dont les ressources financières sont inférieures à 80% du SMIC brut.

L'instruction des dossiers s'effectue au CCAS de votre commune. Les pièces justificatives à fournir sont:

- Une pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Un avis de situation Pôle Emploi,
- Le dernier avis d'imposition.

Si toutes les conditions d'accès sont réunies, le CCAS fournira une attestation de bénéficiaire de la carte ELAN.



Celle-ci devra obligatoirement comporter le cachet et la signature du référent ayant instruit le dossier.

Le bénéficiaire pourra alors se présenter à l'agence ARTIS pour acheter son coupon annuel.

ENFANCE ET JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS

« Contes et légendes d'hiver » est le thème qui a animé l'accueil de loisirs de février et mars. Les enfants ont joué aux apprentis cuisiniers. Ils ont préparé de la compote de pommes avec les conseils et la bienveillance des animateurs. Le restaurant les Jardins de SAINT-LAURENT-BLANGY est également intervenu le temps d'une « crêpe party ».

En parallèle, c'est avec enthousiasme que les enfants ont accueilli une comédienne venue les initier au théâtre. L'objectif était de les aider à exprimer plusieurs sentiments comme la joie, la peur ou encore la tristesse en mimant leurs expressions. Grâce à cette

animation, ils ont réussi à prendre la parole et à s'exprimer en public, ce qui n'est pas toujours facile. Au cours de ces deux semaines, nos animateurs leur ont concocté deux après-midis cinéma sans oublier de leur préparer l'incontournable cornet de pop-corn. Les projections de « Jumanji » et du film animé « La famille Adams », ont ravi petits et grands.

Les enfants n'ont pas vu le temps passer grâce aux diverses animations proposées, telles que des jeux en extérieur, des activités manuelles, une randonnée pédestre et une kermesse...



VIE MUNICIPALE

ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ

L'accueil de loisirs d'été se déroulera du jeudi 8 juillet au vendredi 13 août inclus, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des instructions du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). Vous pouvez, dès à présent, vous rapprocher du Service Enfance Jeunesse de la mairie pour le retrait des dossiers d'inscription. Ils seront à rendre pour le jeudi 24 juin, au plus tard.

DISTRIBUTION DE CHOCOLATS DE PÂQUES

À l'occasion des fêtes de Pâques, la Municipalité a souhaité donner le sourire aux enfants scolarisés à FEUCHY.

La traditionnelle chasse à l'œuf ne pouvant pas avoir lieu en cette période de confinement, des chocolats de Pâques ont été offerts aux élèves des écoles Joël COUVREUR et Notre-Dame du Bon Conseil. Ceux-ci ont été distribués dans les classes par les élus, le vendredi 2 avril 2021. Toutes les mesures sanitaires ont été prises et les gestes barrières ont été appliqués rigoureusement lors de la distribution.

C'est avec enthousiasme que les enfants ont reçu

une poule, une cloche, un œuf ou un lapin en chocolat. Le week-end de Pâques a donc commencé sous le signe de la gourmandise.



VIE SCOLAIRE

INSCRIPTION À L'ÉCOLE JOËL COUVREUR

Les inscriptions à l'école Joël COUVREUR pour la rentrée prochaine sont ouvertes. Dans un premier temps, vous devez vous adresser en mairie, puis après autorisation de Monsieur le Maire, vous rapprocher de Monsieur le Directeur de l'école. La mairie vous délivrera alors un certificat d'inscription. Il vous sera demandé les pièces suivantes :

- Le livret de famille
- La carte d'identité des deux parents
- Le carnet de vaccinations obligatoires
- Deux justificatifs de domicile
- Le certificat de radiation (si l'enfant est déjà scolarisé dans une autre école)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame Aurore PETITHOMME au 03.21.21.45.00 ou par mail : enfancejeunesse@feuchy.fr

VIE MUNICIPALE

VIE SCOLAIRE

À L'ÉCOLE NOTRE DAME DU BON CONSEIL, NOUS JARDINONS !



Les élèves de l'école ont eu envie de mettre en place un potager et souhaité avoir la compagnie de poules.

Les élèves de CM1 – CM2 ont commencé à cultiver un petit terrain en y semant des graines de carottes, d'épinards, de courgettes, de persil... Ce projet a été mené grâce au concours d'une ancienne élève de l'école !!!

Les CE1 – CE2 ont pris d'assaut le parterre devant l'école en y plantant des "vivaces". Ce projet a été réfléchi et mis en œuvre par une maman de l'école qui jardine.

Les maternelles - CP ont, quant à eux, pris en charge l'embellissement de la cour de l'école en entreprenant le semis de fleurs dans des pots de yaourt. Elles se développeront ensuite dans les

jardinières prévues à cet effet.

Trois poules, "Plumette, Flocon et Cracotte", dont les noms ont été choisis par les enfants suite à un vote, ont élu domicile à l'école le 26 mars 2021.



TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

MATÉRIALISATION DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENTS SPÉCIFIQUES

Un nouvel emplacement pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) a été matérialisé, rue d'Arras sur le parking du rond-point de la Source. Cette place est accessible à toute personne disposant d'une « carte mobilité inclusion ».

Au même endroit et à sa demande, un emplacement "Taxi" a été attribué à Monsieur DESPINOY

Jean-François. Celui-ci lui est réservé à son seul usage professionnel. En effet, les places de taxi sont associées à un numéro de matricule unique.



VIE MUNICIPALE

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : LA LED POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dans la continuité de nos engagements, un programme pluriannuel de travaux portant sur le remplacement et le renforcement des installations d'éclairage public par des luminaires à LED concernera, cette année, des travaux planifiés dans les rues de Fampoux, du calvaire et de la Chapelle. Ceux-ci permettront de faire des économies d'énergie et d'améliorer qualitativement une partie de notre parc lumineux en tenant compte des nouvelles technologies environnementales (remplacement des luminaires vétustes existants et diminution de la pollution lumineuse pour les usagers).

Cette démarche s'inscrit dans une réflexion globale pour réaliser des économies d'énergie tout en participant à la transition énergétique. En effet, une ampoule LED consomme moins que les lampes actuelles et se remplace moins fréquemment.



La commune de FEUCHY a pu bénéficier de subventions de la FDE62 (Fédérations Départementale d'Energie du PAS-DE-CALAIS) et de l'ETAT, qui pourront être complétées par un Fonds de Concours de la Communauté Urbaine d'ARRAS.

TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DE LOCAUX COMMUNAUX

Vous souvenez-vous des locaux accueillant l'association "l'Union Féminine" ?

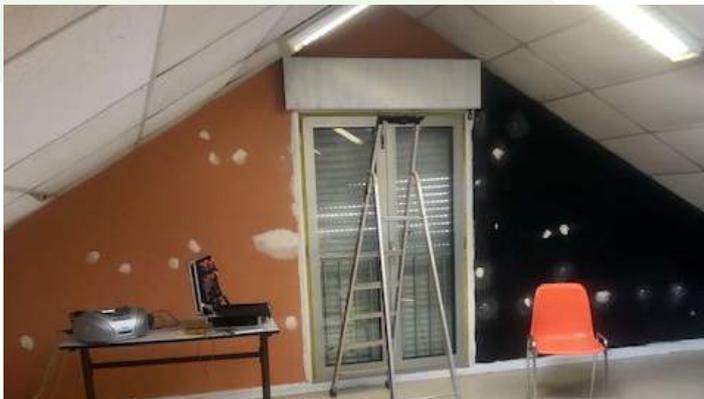
Inchangés depuis longtemps, ils ont fait peau neuve en ce début d'année. Des agents des services techniques ont travaillé à son rajeunissement pendant plusieurs semaines. L'ancien papier peint a cédé la place à de la peinture aux couleurs modernes. Une toile de verre posée sur les murs a permis de les rénover. L'association bénéficie ainsi de locaux plus accueillants, invitant à la convivialité de tous les membres de l'Union Féminine qui pourront profiter des lieux et reprendre leur activité dès que le confinement sera levé.



VIE MUNICIPALE

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DE LOCAUX COMMUNAUX



Un local de la maison des Sociétés a lui aussi eu le droit à une rénovation.

LES HIRONDELLES DU PAS-DE-CALAIS : DES ESPECES À PROTÉGER



Les hirondelles seront bientôt de retour. En effet, elles arriveront en France dès le mois de mai pour se reproduire avant de repartir à la fin du mois d'août et passer l'hiver en Afrique.

Leur population est en déclin. Ces oiseaux sont des espèces protégées par la loi, pourtant les destructions de nids sont encore trop nombreuses.

Des oiseaux protégés par la loi ?

Toute action intentionnelle ou non, susceptible de nuire aux oiseaux et au bon déroulement de la nidification, y compris la destruction des nids (occupés ou non), est passible d'une amende de 150 000 euros et d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale de 3 ans.

Comment participer à la protection des hirondelles ?

Pour cela plusieurs solutions peuvent être mises en place comme la pose de nids artificiels. Vous pouvez également aménager votre jardin afin de les accueillir en créant des points d'eau, des flaques boueuses, en gardant des zones sans tonte et des prairies fleuries et en évitant d'utiliser des produits chimiques.

Vous projetez des travaux à l'endroit où les hirondelles sont installées ?

Il est alors recommandé de les réaliser en automne ou en hiver, en l'absence des oiseaux. Cependant, si vous êtes contraints de détruire les nids, vous devez effectuer une demande de dérogation et contacter la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).



Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter la LPO Pas-de-Calais par téléphone au 03.21.11.87.26 ou par mail : pas-de-calais@lpo.fr

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

LA TOURBIÈRE DE FEUCHY



C'est avec plaisir que nous avons pu échanger avec le gestionnaire de l'association Eden 62 du secteur Arrageois, dont la Tourbière à FEUCHY fait partie.

En mai 2020, l'association a établi son nouveau plan de gestion incluant la Tourbière pour les prochaines années.

Depuis l'année dernière, une partie de la Tourbière n'est plus accessible au public et il n'est plus possible de faire le tour complet de l'étang. Il faut savoir que l'une des passerelles est fortement fragilisée. Il est nécessaire de la remplacer afin d'ouvrir à nouveau cet accès au public. Ce remplacement est prévu pour

cette année, en dehors de la période de nidification des espèces, bien entendu.

Eden 62 a élaboré un plan de gestion pour les 5 années à venir. Les projets importants seront d'élaguer les arbres et de retirer ceux qui menacent les berges ou qui sont prêts à tomber. À la suite de ces travaux, il sera nécessaire de consolider les rives. Une analyse de la qualité de l'eau est également prévue pour cette année afin d'évaluer la nécessité d'intervention à ce niveau.

À ce jour, les travaux déjà réalisés comprennent l'entretien des chemins, le ramassage des déchets, les coupes sécuritaires d'arbres dangereux et celles réglementaires, le tressage des berges pour les maintenir, des chantiers nature, l'entretien des équipements/mobiliers tels que des nouvelles clôtures aux abords ainsi que la pose de nouvelles chicanes pour le passage des piétons, etc...

Sur le long terme, nous souhaitons sensibiliser le public aux ENS (Espaces Naturels Sensibles). Une étroite collaboration de la commission travaux et environnement et les gestionnaires d'Eden 62, est envisagée.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site d'Eden 62 :



DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'AVENIR DE L'EAU DANS VOTRE RÉGION !



L'avenir de l'eau vous intéresse ?

Du 1er mars au 1er septembre 2021, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance sa grande consultation au public dans le cadre de son projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027.

Vous êtes invités à donner votre avis sur la gestion des eaux et des risques d'inondation dans les Hauts-de-France pour les six prochaines années. Tout au long du projet, des actions pour mieux comprendre les enjeux de l'eau seront organisées. Chaque avis compte, alors faites entendre votre voix !

VIE MUNICIPALE

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

DÉCHARGES SAUVAGES



Les décharges sauvages sont un réel fléau pour de nombreuses communes. La nôtre n'est pas épargnée

par ce manque de civisme sociétal alors qu'une déchetterie existe à proximité.

Des sanctions pénales répriment ces actes d'incivilité passibles d'amendes importantes pouvant atteindre les sommes de 68 à 1 500 euros.

Aussi, le retrait des décharges sauvages représente un coût financier conséquent pour le contribuable. Cette dépense pourrait être évitée et utilisée pour des projets environnementaux valorisant notre territoire.

Cf : Article L541-2 du Code de l'Environnement
Articles R 632-1 et R 635-8 du Code Pénal

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Mettons un point d'honneur à respecter et protéger l'environnement. Notre planète a besoin d'un nouveau souffle et chaque geste compte. Aujourd'hui, la commune souhaite vous sensibiliser au brûlage des déchets verts.

De quoi s'agit-il ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) issus de jardins ou de parcs. Il s'agit :

- de la tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'égavage
- des résidus de taille de haies et d'arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes
- etc...

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible de :

- les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- les déposer à la déchetterie

Il est interdit de :

- les brûler à l'air libre
- les brûler avec un incinérateur de jardin.

Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Pourquoi cette interdiction ?

Pris individuellement, un « petit feu au fond d'un jardin » paraît souvent bien anodin aux particuliers... En réalité, le brûlage des déchets a des conséquences toxiques sur la qualité de l'air et donc sur la santé. En effet, ils émettent de nombreuses particules (notamment de la dioxine...) qui sont une source importante de pollution de l'air ambiant.

DOSSIER D'INFORMATION
À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : un enjeu pour l'air et la santé



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

ORCHESTRE JUNIOR

Qui sont-ils ? L'orchestre junior est un ensemble de musiciens débutants ou expérimentés, âgés de 8 à 15 ans, qui se réunit tous les lundis soir en deux groupes de six élèves. En effet, les règles sanitaires limitent le nombre de personnes pouvant se rassembler. Seuls les élèves mineurs ont la chance d'avoir l'autorisation de reprendre cette activité.

Pendant une heure, les jeunes, encadrés par leur

professeure de musique Marine DEROO, répètent et travaillent plusieurs morceaux classiques mais aussi des morceaux de variété. Ce moment leur permet de jouer de belles mélodies en mêlant les sonorités de plusieurs instruments tels que la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, le cor et la trompette. Les enfants sont très contents de pouvoir à nouveau se réunir car la musique c'est avant tout le partage et le plaisir de jouer ensemble.

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

ATELIER CUBE MUSICAL : UN ÉVÉNEMENT À NE PAS RATER



Cet atelier, organisé en partenariat avec l'association Dynamo et Prolifik Records dans le cadre du projet LIVE ENTRE LES LIVRES, s'adresse à tous les amateurs de musique et à tous les curieux de 3 à 107 ans.

D'abord prévu le 24 mars dernier, cet événement est reporté au mercredi 2 juin, en raison des décisions gouvernementales annoncées quelques jours avant la date initiale.

Les cubes permettent de s'initier aux musiques électroniques sans jamais faire face aux difficultés

d'un logiciel. En déplaçant de simples volumes sur la surface des cubes musicaux, les participants pourront élaborer une composition artistique en live. Il s'agit ainsi d'improviser collectivement une création musicale de façon spontanée et structurée.

Plusieurs plages horaires sont prévues : 14H30 - 15H00, 15H15 - 15H45, 16H00 - 16H30 et 16H45 - 17H15. Afin de respecter les mesures sanitaires mises en place, les ateliers sont limités à 5 participants. Le port du masque sera obligatoire à partir de 11 ans.

L'accès à l'atelier se fait uniquement sur inscription. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec Marine, dès maintenant, au 03.21.21.45.08 ou bibliotheque@feuchy.fr.

BIBLIONAP

Chaque semaine, les enfants de maternelle grande section et CP de l'école Joël COUVREUR se rendent à la médiathèque pour passer une heure de NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) au milieu des livres. Avec Marine la bibliothécaire, ils ont créé un abécédaire : un livre fait main associant sur chaque page une lettre à un ou plusieurs mots trouvés dans les histoires qu'ils ont appréciées lors des moments de lecture à voix haute. Certaines lettres sont plus difficiles à trouver dans les albums que d'autres. On ne trouve pas de zèbre dans tous les livres par exemple. Alors pour les lettres Z, Y, K ou encore W, les enfants ont fait preuve d'imagination pour trouver des mots à leur associer. Découpage, collage, dessin et coloriage autant de techniques qui leur ont permis de créer chaque page de leur ouvrage. Lors



de leur prochaine séance les enfants s'attèleront à la dernière étape de leur création : fabriquer la couverture. Mais quel titre pourront-ils bien donner à leur abécédaire ?

VIE CULTURELLE

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

VIDE BIBLIOTHÈQUE

Suite aux mesures sanitaires, les vides bibliothèques prévus les 6 et 13 mars ont été reportés. La médiathèque municipale vous attend donc de 9h15 à 12h00, le samedi 22 mai pour la littérature et la presse pour la jeunesse et le samedi 29 mai pour la littérature et la presse adulte.

Chaque année la médiathèque accueille de nombreuses nouveautés dans ses rayons. Nous devons donc libérer de l'espace pour les prochaines acquisitions, c'est ce que nous appelons le désherbage. Les livres sont alors inspectés un par un et les documents abîmés, anciens ou trop peu empruntés sont sortis des collections.

Tous les documents désherbés, seront exposés à la médiathèque lors des deux matinées de vide bibliothèque. Vous pourrez choisir ceux qui vous plaisent et les emporter gratuitement. Vous offrirez ainsi une seconde vie à ces ouvrages.

Pour des raisons sanitaires, la capacité d'accueil sera limitée à cinq personnes et nous vous demanderons de bien vouloir respecter les gestes barrières.



Nous attendons votre visite !

VIE

ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE FEUCHY

Avec la pandémie, toutes les manifestations patriotiques de l'année 2020 ont été bouleversées. Un public restreint est demandé lors des cérémonies des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre. Pour nous, Anciens Combattants, il est désolant de ne retrouver qu'une dizaine de personnes devant le monument aux morts. C'est la première fois qu'un tel événement se produit.

Cette année, la section des Anciens Combattants déplore la perte de deux membres : Albert LEGRAND, ancien porte-drapeau, décédé le 29 février 2020 à l'âge de 87 ans et Michel GELLE, décédé le 13 octobre 2020 à l'âge de 85 ans. Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles.

Notre espoir pour 2021 est de pouvoir accueillir

un public en nombre lors des prochaines manifestations.

Certains d'entre-nous sont garde d'Honneur à Notre Dame de Lorette et font partie du groupe d'ARRAS. La garde n'a pas pu être assurée pendant une partie de l'année car le site était fermé. C'est habituellement toujours un plaisir d'accueillir les familles qui viennent sur la tombe de leurs ancêtres tombés au combat sur cette colline d'Artois.

Par la présente, je voudrais envoyer un message d'encouragement à certains membres qui luttent actuellement contre la maladie.

Prenez bien soin de vous.

Le Président,
Michel LEBLOND

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE DES FRANCS PECHEURS REPOISSONNEMENT DU MARAIS COMMUNAL



C'est le mardi 2 décembre dernier que s'est déroulé le repoissonnement du marais communal. L'Amicale des Francs Pêcheurs a beaucoup investi dans cette action. Ce n'est pas moins de 3 000 poissons qui sillonnent désormais les eaux calmes du marais.

En détail, l'Association a réintroduit :

- 31 kilos de Tanches, âgées de 3 étés
- 266 kilos de Gardons, âgés de 3 et 4 étés
- 59 kilos de Brêmes
- 41 kilos de Brochets



La réintroduction des espèces dans leur milieu naturel s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'association attend de nouvelles inscriptions pour des moments de détente au bord de l'étang.

INFORMATIONS MUNICIPALES

DROIT D'EXPRESSION DES ÉLUS

Cher-ère-s Feuchyssoi-se-s

C'est une grande satisfaction pour nos 3 représentants élus de s'exprimer légitimement dans cet espace réservé, non censuré, sur la vie et la gestion de notre commune.

Tout d'abord, nous voulons réaffirmer notre engagement: être une équipe attentive, vigilante et constructive. Depuis le début du mandat, nous prenons part aux réunions des commissions d'appel d'offres et du CCAS où nous avons un candidat élu. Depuis février, une part de la majorité est encline à entendre nos idées et nous aurons un représentant lors des réunions sur le budget, les travaux et les manifestations culturelles et de loisirs.

Les rythmes scolaires ? Un exemple de sujet sur lequel nous avons eu à défendre l'intérêt commun. M. Potez a proposé de maintenir le rythme actuel à la prochaine rentrée à 4 jours 1/2, malgré le résultat du vote du conseil

d'école (où les principaux concernés sont représentés; enseignants et parents) qui a choisi un retour à 4 jours. Nous aurions voulu qu'une concertation soit rouverte. En vain. Sans dialogue, cet arbitrage va à l'encontre de notre conception de la démocratie locale. Nous avons donc voté CONTRE.

Pour l'heure, puissiez-vous, sitôt la pandémie éloignée, retrouver des moments de partage et réaliser les projets qui vous tiennent à cœur. De notre place, nous continuerons à vous représenter pour faire vivre une véritable démocratie, affirmer nos opinions sur les décisions prises et proposer des manifestations culturelles et festives pour l'avenir de notre village.

*F Richard, C Boulogne et B Crépin élus
feuchyaucoeurdevosprojets@gmail.com*

INFORMATIONS MUNICIPALES

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2021

- Contrat groupe assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du PAS-DE-CALAIS : Revalorisation du LOT 2

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'adhérer au contrat groupe assurances statutaires du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 inclus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que la convention qui intervient dans le cadre de ce contrat.

- Logements locatifs sociaux : Système National d'enregistrement des demandes - Conventonnement avec l'Etat

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique départemental. Une convention a été signée avec l'Etat.

- Avis du Conseil Municipal de la Commune de FEUCHY sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à 39 communes de la Communauté Urbaine d'ARRAS

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, de prendre acte du projet de modification du PLUi de la Communauté Urbaine d'ARRAS sur le territoire de 39 communes et de donner un avis favorable sur ce projet conformément à l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme.

- Avis du Conseil Municipal de la Commune de FEUCHY sur Le projet de Pacte de Gouvernance de la Communauté Urbaine d'ARRAS

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'émettre un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance à intervenir entre les 46 communes membres et la Communauté Urbaine d'ARRAS.

- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que proposé et validé en séance par l'assemblée.

VOUS SOUHAITEZ LIRE L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX ?

Rendez-vous sur le site de la commune : www.feuchy.fr - rubrique "Vie municipale".



Accueil **Vie municipale** Vie pratique Enfance et Jeunesse Loisirs Actualités

Tapez votre recherche



COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tous les comptes rendus de réunions du Conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL, COMPTES RENDUS



LE MOT DU MAIRE



C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue sur le nouveau site internet de la commune de FEUCHY, l'une des 39 communes composant la Communauté Urbaine d'Arras.

[> Lire la suite](#)

NOUS CONTACTER



INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les élections régionales et départementales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin prochains. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Vous devez obligatoirement vous présenter au bureau de vote avec un justificatif d'identité. Sont valables : la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, mais aussi la carte vitale ou même le permis de chasse dès lors que la photographie de

l'électeur figure sur ces titres.

Afin de faciliter votre passage à l'urne, il est préférable de vous munir également de votre carte électorale.

Si vous ne pouvez être présent le jour du scrutin pour voter, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un autre électeur, inscrit dans la même commune que vous, en demandant une procuration.

VOTE PAR PROCURATION

Pour qui ?

Le vote par procuration est une modalité de vote ouverte à tous les électeurs depuis le 17 juin 2020. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il leur est impossible de participer au scrutin.

En raison de la pandémie, les électeurs pourront à titre dérogatoire disposer de deux procurations, lors des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

Nouvelles dispositions

Depuis le 6 avril dernier, vous avez la possibilité

d'établir une procuration en ligne. Cette nouvelle procédure « Maprocuration » vous permet de faire votre demande depuis un smartphone ou un ordinateur, en vous connectant sur maprocuration.gouv.fr.

Vous devrez ensuite vous présenter au commissariat ou à la gendarmerie afin de valider votre identité.

Enfin, vous recevrez un mail confirmant la validation de votre procuration par la mairie. N'oubliez pas de prévenir votre mandataire, car aucun document ne lui sera envoyé.

PRÉVENTION DES ATTEINTES AUX BIENS

Une recrudescence de faits malveillants se produit sur le secteur et dans notre commune. Voici quelques mesures techniques et organisationnelles, pouvant vous aider dans le cadre de la sécurisation de votre véhicule.

1/ DISSUADER

- Privilégier un éclairage actif qui s'activera à la détection de mouvement.
- Mettre des panneaux de dissuasion de type « site sous alarme » ou « site vidéo protégé »
- Ne laisser aucun objet susceptible d'attirer le regard.
- Stationner les véhicules dans des zones de passage.

2/ FREINER

- Il s'agit de retarder un maximum de temps le délinquant.
- Activer le Neiman bloquant la colonne de direction.

- Verrouiller les portières et coffre du véhicule.
- Installer un dispositif mécanique dissuasif : sabot de roue, canne, barre antivol.
- Equiper votre véhicule d'une protection électronique : alarme, traceur GPS, système coupe circuit ou antidémarrage.

3/ LIMITER LE PREJUDICE

- Il s'agit de limiter, de ne pas tenter le délinquant.
- Limiter les stationnements sur la voie publique.
 - Ne pas faire le plein de carburant avant les jours fériés, week-end ou fin de journée.
 - Stationner le véhicule contre un mur ou un portail de garage.

4/ ALERTER

En cas de déclenchement d'alarme, rester en sécurité et faire appel aux forces de l'ordre.

INFORMATIONS MUNICIPALES

DÉJECTIONS CANINES

À FEUCHY, nous aimons les chiens, mais détestons leurs déjections.

Vous n'ignorez pas que leurs crottes qui jonchent nos trottoirs et souillent nos espaces verts, dégradent notre cadre de vie.

Ce problème récurrent est constaté dans de nombreuses rues du village, ce qui n'est plus tolérable surtout lors du déplacement des enfants qui se rendent à la cantine.

Nous souhaitons vous sensibiliser et attirer votre attention sur ce que dit la loi :

« Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal ».

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.



**RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE
INTERNET ET SUR FACEBOOK**



BLOC NOTES 2021

UNE COMMUNE QUI VIT MALGRÉ LA PANDÉMIE

Les événements ne sont pas exclus de la vie municipale. La commission des fêtes ose se projeter et imaginer des événements dont l'organisation dépendra, évidemment, des mesures gouvernementales.

La reprise des manifestations 2021 se fera donc suivant certaines contraintes sanitaires (restauration, buvette, nombre de personnes...) que la commission ne maîtrise pas aujourd'hui. La municipalité met tout en œuvre afin que la vie de notre commune puisse être festive et animée.

Aujourd'hui, il est difficile de vous donner un calendrier des manifestations à venir, cependant nous ne manquerons pas de vous transmettre les dates des prochains événements, dès que possible.

